

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 avril 2017

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
38	28	33
Date de convocation		
10/04/2017		
Date d'affichage		
03/05/2017		

L'an 2017, le 24 avril à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de TERRANJOU s'est réuni à la salle polyvalente de Notre Dame d'Allençon, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre COCHARD, Maire, en session ordinaire.

A été nommé secrétaire : M. Jean-Noël DUVEAU

Présents :

M. BIGOT Gilles, M. BREMAUD Damien, Mme CHEVALLIER Sylvie, M. COCHARD Jean-Pierre, Mme DECOBERT Anne-Sophie, M. DUVEAU Jean-Noël, M. EMERIAU Jacques, Mme GAUFRETEAU Sylvaine, M. GOUBEAULT Jean-Pierre, M. HERSAN Guillaume, Mme JOSELON Ingrid, M. LEBRETON David, M. LEROY Sébastien, Mme MARTIN Christine, Mme MARTIN Maryvonne, Mme MENARD Isabelle, M. OGER Dominique, M. OUSACI Alain, M. PELLETIER Christophe, Mme RAIMBAULT Patricia, M. REMBAULT Emmanuel, Mme RICHARD Mauricette, M. ROCHAIS Alain, Mme ROCHER Ginette, M. ROULET Jean-Louis, M. SECHET Marc, M. SUIRE Alain, M. THOMAS Jean-Joël.

Absents excusés :

M. BRUAND Michel, M. FARIA OLIVEIRA Joaquim, M. GASCHET Pierre, Mme LEGUY Nadine, Mme PAVIE Mélodie, Mme DESVALLON Nathalie a donné pouvoir à M. BREMAUD Damien, Mme HORTET Sylvie a donné pouvoir à Mme ROCHER Ginette, Mme LEDUC Nathalie a donné pouvoir à Mme MARTIN Christine, Mme MORINEAU Anita a donné pouvoir à Mme MENARD Isabelle, M. ROUCHER Bertrand a donné pouvoir à M. GOUBEAULT Jean-Pierre

2017-04-18 LOCATION DE LA SALLE DE GIRONDEAU – CONTRAT DE LOCATION ET TARIFS 2017

Monsieur SECHET donne lecture à l'assemblée municipale des contrats de location de la salle communale de Girondeau (Martigné-Briand) pour les locations destinées aux administrés de Terranjou et pour les personnes non domiciliées sur la commune. Il présente ensuite les tarifs de location applicables à cette salle pouvant accueillir 40 personnes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité :

- ↪ **VALIDE** les contrats de location « commune » et « hors commune » pour la salle de Girondeau,
- ↪ **DECIDE** que les tarifs de location pour 2017 sont établis comme suit :
 - ❖ **Personnes domiciliées à Terranjou** : 70 € pour une journée et 120 € pour deux journées de location.
 - ❖ **Personnes non domiciliées à Terranjou** : 100 € pour une journée et 200 € pour deux journées de location.

2017-04-19 COMPTE DE GESTION 2016 – LOTISSEMENT DE LA PINARDERIE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le compte de gestion 2016 retraçant les opérations budgétaires effectuées sur le Budget du lotissement de la Pinarderie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée et à l'unanimité :

- ❖ **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2017-04-20 COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – LOTISSEMENT DE LA PINARDERIE

Considérant que Mme Ginette ROCHER, 1ère Adjointe, a été désignée pour présider la séance lors de l'approbation du Compte Administratif,

Considérant que M. Jean-Pierre COCHARD, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Mme Ginette ROCHER pour le vote du Compte Administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par le comptable,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée et à l'unanimité :

- ↪ **APPROUVE** le compte administratif dressé pour l'exercice 2016 par l'ordonnateur, lequel peut se résumer de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	361 041.08 €
Recettes	366 114.10 €
Excédent de l'exercice	5 073.02 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	281 954.10 €
Recettes	355 101.54 €
Excédent de l'exercice	73 147.44 €

2017-04-21	BUDGET 2017 – LOTISSEMENT DE LA PINARDERIE
------------	---

Madame Maryvonne MARTIN, Adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal, le projet de budget primitif 2017 du lotissement de la Pinarderie.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M 14,

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2017,

Vu le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée, à l'unanimité:

✎ **ADOpte** dans son ensemble le budget primitif 2017 du lotissement de la Pinarderie qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- **Section de fonctionnement** : 406 932.76 €
- **Section d'investissement** : 528 468.57 €
- **TOTAL** : 935 401.33 €

2017-04-22	COMPTE DE GESTION 2016 – ZONE ARTISANALE DES CHAMPS BEAUCHERS
------------	--

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le compte de gestion 2016 retraçant les opérations budgétaires effectuées sur le Budget de la zone artisanale des Champs Beauchers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée et à l'unanimité :

❖ **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2017-04-23	COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – ZONE ARTISANALE DES CHAMPS BEAUCHERS
------------	---

Considérant que Mme Ginette ROCHER, 1ère Adjointe, a été désignée pour présider la séance lors de l'approbation du Compte Administratif,

Considérant que M. Jean-Pierre COCHARD, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Mme Ginette ROCHER pour le vote du Compte Administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par le comptable,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée et à l'unanimité :

✎ **APPROUVE** le compte administratif dressé pour l'exercice 2016 par l'ordonnateur, lequel peut se résumer de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	216 156.19 €
Recettes	216 156.19 €
Excédent de l'exercice	0 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	217 994.17 €
Recettes	211 665.53 €
Déficit de l'exercice	6 328.64 €

Monsieur ROULET demande des précisions sur les arbitrages qui pourront être réalisés lorsqu'une entreprise voudra s'installer dans une zone artisanale de Terranjou et que la communauté de communes lui proposera d'autres implantations géographiques.

2017-04-24

BUDGET 2017 – ZONE ARTISANALE DES CHAMPS BEAUCHERS

Madame Maryvonne MARTIN, Adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal, le projet de budget primitif 2017 de la zone artisanale des Champs Beauchers.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M 14,

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2017,

Vu le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée, à l'unanimité:

☞ **ADOpte** dans son ensemble le budget primitif 2017 de la zone artisanale des Champs Beauchers qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- **Section de fonctionnement** : 261 816.31 €
- **Section d'investissement** : 323 199.77 €
- **TOTAL** : 585 016.08 €
-

2017-04-25

COMPTE DE GESTION 2016 – ZONE ARTISANALE DES CHAMPS BEAUCHERS II

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le compte de gestion 2016 retraçant les opérations budgétaires effectuées sur le Budget de la zone artisanale des Champs Beauchers II.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée et à l'unanimité :

❖ **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2017-04-26

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – ZONE ARTISANALE DES CHAMPS BEAUCHERS II

Considérant que Mme Ginette ROCHER, 1ère Adjointe, a été désignée pour présider la séance lors de l'approbation du Compte Administratif,

Considérant que M. Jean-Pierre COCHARD, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Mme Ginette ROCHER pour le vote du Compte Administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par le comptable,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée et à l'unanimité :

☞ **APPROUVE** le compte administratif dressé pour l'exercice 2016 par l'ordonnateur, lequel peut se résumer de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	34 785.28 €
Recettes	34 785.28 €
Excédent de l'exercice	0 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	34 785.28 €
Recettes	34 785.28 €
Excédent de l'exercice	0 €

2017-04-27

BUDGET 2017 – ZONE ARTISANALE DES CHAMPS BEAUCHERS II

Madame Maryvonne MARTIN, Adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal, le projet de budget primitif 2017 de la zone artisanale des Champs Beauchers II.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M 14,

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2017,

Vu le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée, à l'unanimité:

☞ **ADOpte** dans son ensemble le budget primitif 2017 de la zone artisanale des Champs Beauchers II qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- **Section de fonctionnement** : 34 785.28 €
- **Section d'investissement** : 69 570.56 €
- **TOTAL** : 104 355.84 €

2017-04-28**COMPTE DE GESTION 2016 – ZONE ARTISANALE DU MILON 2**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le compte de gestion 2016 retraçant les opérations budgétaires effectuées sur le Budget de la zone artisanale du Milon 2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée et à l'unanimité :

❖ **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2017-04-29**COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – ZONE ARTISANALE DU MILON 2**

Considérant que Mme Ginette ROCHER, 1ère Adjointe, a été désignée pour présider la séance lors de l'approbation du Compte Administratif,

Considérant que M. Jean-Pierre COCHARD, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Mme Ginette ROCHER pour le vote du Compte Administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par le comptable,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée et à l'unanimité :

☞ **APPROUVE** le compte administratif dressé pour l'exercice 2016 par l'ordonnateur, lequel peut se résumer de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	79 057.16 €
Recettes	0 €
Déficit de l'exercice	79 057.16 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	33 407 €
Recettes	200 000 €
Excédent de l'exercice	166 593 €

2017-04-30**BUDGET 2017 – ZONE ARTISANALE DU MILON 2**

Madame Maryvonne MARTIN, Adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal, le projet de budget primitif 2017 de la zone artisanale du Milon 2.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M 14,

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2017,

Vu le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée, à l'unanimité:

☞ **ADOpte** dans son ensemble le budget primitif 2017 de la zone artisanale du Milon 2 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- **Section de fonctionnement** : €
- **Section d'investissement** : €
- **TOTAL** : €

2017-04-31**TAUX D'IMPOSITION 2017**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que l'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 a été communiqué par les services de l'Etat pour les trois communes historiques.

Suite à la fusion des trois communautés de communes, la fiscalité existante se trouve impactée par les deux situations qui existaient : Fiscalité professionnelle unique et fiscalité additionnelle (communauté de communes des coteaux du Layon). La création du nouvel EPCI entraîne le passage en fiscalité professionnelle unique du fait de la présence de deux communautés de communes assujetties à ce régime.

Ainsi les simulations de taux d'imposition présentées à l'assemblée comprennent les deux éléments suivants :

1. Le « re-basage » du taux de taxe d'habitation avec le transfert à la communauté de communes de la part de TH du département acquise à la commune lors de la réforme de la taxe professionnelle.
2. Respect de l'engagement de neutralisation fiscale entre les communes et la communauté de communes.

En conséquence, le contribuable sera uniquement impacté par la revalorisation de 1% de la valeur locative, décidée à l'échelle nationale, puisque l'échelon local (commune/EPCI) a décidé de neutraliser l'impact sur le taux de chaque impôt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée, à l'unanimité:

☞ **ADOpte** les taux des taxes directes locales pour 2017 comme suit :

Commune	Chavagnes les Eaux	Martigné-Briand	Notre Dame d'Allençon
Taxe d'habitation	14,33 %	13,03 %	14,76 %
Taxe foncière (bâti)	18,96 %	25,97 %	23,19 %
Taxe foncière (non bâti)	36,57 %	40,34 %	38,26 %

2017-04-32	INDEMNITES DE FONCTION DES MAIRES, ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES
-------------------	---

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait délibéré lors de sa séance du 4 janvier 2017 pour fixer le taux des indemnités de fonction versées aux maires, adjoints et conseillers municipaux délégués comme suit :

Fonction	Taux de l'indice 1015
Maire	45 %
Maire délégué	31 % (Chavagnes et Notre Dame d'Allençon) 35 % (Martigné-Briand)
Adjoint	14.5 %
Conseiller municipal délégué	7 %

Suite à la parution du décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017, l'indice terminal de la fonction publique est passé de 1015 à 1022. De ce fait, une nouvelle délibération est nécessaire puisque l'indice de référence n'est plus d'actualité.

Monsieur le Maire propose de reprendre les taux fixés par la délibération du 4 janvier 2017 et de ne plus mentionner le numéro de l'indice de référence mais de reprendre uniquement la mention d'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, comme mentionné dans le code général des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée et à l'unanimité :

☞ **FIXE** les taux suivants aux indemnités mensuelles des Maires, Adjoints et Conseillers Municipaux délégués à compter du 1^{er} février 2017, en référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique comme suit :

FONCTION	TAUX APPLIQUE EN REFERENCE A L'INDICE BRUT TERMINAL DE L'ECHELLE INDICIAIRE DE LA FONCTION PUBLIQUE	MONTANT BRUT AU 01/02/2017
Maire	45 %	1 741.79 €
Maire délégué	31 % (Chavagnes les Eaux et notre Dame d'Allençon) 35 % (Martigné-Briand)	1 199.90 € 1 354.73 €
Adjoint	14.5 %	561.24 €
Conseiller municipal délégué	7 %	270.95 €

Le Maire,
M. Jean-Pierre COCHARD